



Commune de SERMERSHEIM

Conseil Municipal du 19 mai 2025 Procès-Verbal de séance

Lundi 19 mai 2025 à 19h30, le conseil municipal de Sermersheim s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale du 15 mai 2025 et en nombre valable, sous la présidence de M. Fernand WILLMANN, Maire, dans la salle du conseil municipal, sise 18 Allée des Tilleuls à Sermersheim.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Présents (9) : Fernand WILLMANN, Didier FRICK, Jacky BLUMERT, Grégory SIFFERT, Matthieu MARCADE, Olivier PHILIPPE, Frédéric DROMSON, Serge MARTINELLO, Clarisse RINGEISEN MEYER.

Absents (6) : Claudia MOSSER (donne pouvoir à Olivier PHILIPPE), Arnaud BOESPFLUG (donne pouvoir à Matthieu MARCADE), Serge REBERT (donne pouvoir à Serge MARTINELLO), Sébastien SENART (absent non-excuse), Sébastien MAYER (absent non-excuse), Stéphanie DELOY (absente non-excuse).

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Ordre du jour : Désignation du secrétaire de séance

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 avril 2025

AFFAIRES GENERALES

2. Proposition d'achat de la gravière de la société SEE SAS
3. Date du repas des séniors - janvier 2026
4. Délégation de signature des autorisations d'urbanisme
5. Agrément des nouveaux chasseurs

RESSOURCES HUMAINES

6. Durée hebdomadaire de service de Mme Vanessa DAUGE
7. Régime indemnitaire de Mme Mariette MOENCH
8. Emploi saisonnier

FINANCES

9. Tarif horaire des prestations informatiques de M. Chrétien TEMGOUA DONGMO
10. Subvention « Restos du Cœur »

DIVERS & INFORMATIONS

11. Communication en période électorale
12. Autres points divers et communications du Maire
13. Autres points divers et communications des élus

Olivier PHILIPPE est désigné secrétaire de séance

1. Le Procès-Verbal de la séance du 7 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

AFFAIRES GENERALES

2. Proposition d'achat de la gravière de la société SEE SAS

M. le Maire expose,

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Considérant l'offre publique d'achat, formulée par M. Mathias BRUNSTEIN, reçue en mairie le 29/04/2025 au prix de 35.750,00 € ;

Ayant entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **N'approuve pas** la vente des parcelles précitées.

3. Date du repas des séniors - janvier 2026

M. le Maire propose à l'assemblée de fixer la date du prochain repas des séniors au dimanche 4 janvier 2026.

Ayant entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal s'accorde pour fixer la date du prochain repas des séniors au dimanche 4 janvier 2026.

4. Délégation de signature des autorisations d'urbanisme

M. le Maire expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.422-7, qui dispose que « *Si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision* »

Considérant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme n°DP 067464 25 R0017 déposée le 22/04/2025 au nom de Fernand WILLMANN et portant sur les travaux relatifs à l'installation d'une pergola pour laquelle le Maire est considéré comme intéressé au projet,

Monsieur le Maire quitte la séance,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **Décide** de désigner M. Didier FRICK, 1^{er} adjoint au Maire pour signer tout document relatif à la demande n°DP 067464 25 R0017 déposée le 22/04/2025 au nom de Fernand WILLMANN pour les travaux *d'installation d'une pergola* et prendre la décision relative à ladite autorisation d'urbanisme.

5. Agrément des nouveaux chasseurs

a. Lot 464 C01

Monsieur Claude GRIMER, locataire par convention de gré à gré du lot de chasse 464 C 01 pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 sollicite l'agrément de nouveaux permissionnaires : M. Thierry MUTELET et M. Daniel KLETHI.

Vu les avis de la Commission Communale Consultative de Chasse ;

Considérant que le dossier de candidature de M. KLETHI est incomplet ;

Ayant entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Reporte** sa décision à la prochaine séance du conseil municipal dans l'attente de la mise à jour des candidatures.

b. Lot 464 C02

Monsieur Richard ADOLPH représentant l'association de chasse « Le Phébus Alsacien » locataire par convention de gré à gré du lot de chasse 464 C 02 pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 sollicite l'agrément d'un nouvel associé : M. Bo PANG domicilié 211 route de la Wantzenau à Strasbourg.

Vu les avis de la Commission Communale Consultative de Chasse ;

Considérant que le dossier de candidature de M. PANG est complet mais que certaines pièces ne sont pas les plus récentes ;

Ayant entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la candidature de M. PANG Bo domicilié 211 route de la Wantzenau à Strasbourg comme nouvel associé du lot de chasse 464 C 02 sous réserve de procéder à la mise à jour de son dossier de candidature.

6. Durée hebdomadaire de service de Mme Vanessa DAUGE

M. le Maire rappelle à l'assemblée le débat mené en séance du conseil municipal du 7 avril 2025 concernant la situation de Mme Vanessa DAUGE, agent administratif, ayant pour objectif de modifier la durée hebdomadaire de service (DHS) de cette dernière, passant ainsi de 28 heures à 35 heures.

M. le Maire informe que pour toute modification de plus ou moins 10% de la DHS d'un agent, il faut demander l'avis du Comité Social Territorial (CST) dont la prochaine réunion se tiendra le 28 mai 2025 (Saisine du CST effectuée le 22/04/2025).

Il précise que la procédure nécessite, après avis du CST, que l'assemblée délibère afin de créer le poste sur lequel Mme DAUGE pourra ensuite être nommée.

M. le Maire expose la situation du service administratif et rappelle que la charge de travail demandée par les élus, les administrés et les autres collectivités est en constante augmentation. Il précise que nous sommes une des rares communes de notre strate démographique, à ne pas avoir deux agents à temps complet.

M. le Maire précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 9 voix « POUR » et 3 abstentions (Claudia MOSSER, Olivier PHILIPPE et Clarisse RINGEISEN-MEYER) :

- **Approuve** la modification de DHS de Mme DAUGE ;
- **Est informé** qu'un poste à temps complet ne pourra être ouvert qu'après avis du Comité Social Territorial (CST) qui se réunira le 28 mai 2025 ;

7. Régime indemnitaire de Mme Mariette MOENCH

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Mariette MOENCH a sollicité l'octroi d'une prime mensuelle. Il rappelle que Mme MOENCH est employée à l'école de Sermersheim comme Agente Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles (ATSEM) depuis le 1^{er} septembre 1998 et que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Ayant entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **Décide** de répondre favorablement à la demande de Mme Mariette MOENCH ;
- **Charge** M. le Maire de fixer l'indemnité de Mme MOENCH conformément à la délibération du 19 février 2018 instaurant le RIFSEEP ;
- **Charge** M. le Maire prendre toutes les dispositions nécessaires ;

8. Emploi saisonnier

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est prévu, comme chaque année, d'engager un agent saisonnier afin de soutenir l'équipe technique face à l'accroissement temporaire d'activité sur la période estivale et rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** l'article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
- Vu** l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris ;

Considérant le surcroît d'activité et le caractère saisonnier de certaines missions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** de créer un emploi saisonnier du 15 juillet 2025 au 13 août 2025 ;
- **Précise** que la durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures par semaine ;
- **Précise** que l'agent sera rémunéré par référence à l'indice majoré du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial (IM 366) ;
- **Décide** de recruter un agent ayant l'âge de 16 ans révolus ;
- **Charge** M. le Maire d'engager la procédure de recrutement et de signer tout document y afférent.

FINANCES

9. Tarif horaire des prestations informatiques de M. Chrétien TEMGOUA DONGMO

M. le Maire rappelle à l'assemblée que M. Chrétien TEMGOUA DONGMO dispense des cours d'informatique aux élèves de l'école de Sermersheim. Les cours d'informatique à l'école élémentaire ne faisant pas partie du programme scolaire établi par le ministère de l'éducation nationale, la prestation de M. TEMGOUA DONGMO est entièrement prise en charge par la commune à raison de 30,00 € / heure.

Le tarif de cette prestation n'ayant pas évolué depuis plusieurs années malgré l'inflation, M. TEMGOUA DONGMO a sollicité la revalorisation du coût horaire auprès des élus à hauteur de 2€/heure.

Considérant que M. TEMGOUA DONGMO dispense également dans les écoles d'Huttenheim et de Matzenheim des cours d'informatiques ;

Considérant que le coût horaire des prestations dans les communes d'Huttenheim et de Matzenheim est en moyenne de 30€/heure ;

M. le Maire propose, en concertation avec ses collègues Maire d'Huttenheim et de Matzenheim de maintenir le coût horaire de la prestation informatique à 30€/heure jusqu'à la fin du mandat électoral soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025/2026.

Ayant entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **Décide** de maintenir le coût horaire de la prestation informatique à 30€/heure jusqu'à la fin du mandat électoral soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025/2026.

10. Subvention « Restos du Cœur »

M. le Maire informe les élus que nous avons été sollicités par l'Association « Les Restaurants du Cœur », pour obtenir un soutien financier à discrétion de la commune.

Ayant entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **Décide** de ne pas verser d'aide à l'Association « Les Restaurants du Cœur ».

DIVERS & INFORMATIONS

11. Communication en période électorale

M. le Maire informe l'assemblée qu'à l'approche des prochaines élections municipales, la communication faite par la commune et de surcroît par le Maire devra respecter certaines règles strictes. Les candidats ne pouvant pas profiter des supports de communication (site internet, applications, bulletins communaux, manifestations communales, ...) pour faire campagne.

12. Autres points divers et communications du Maire

▪ **Classification de l'éclairage du terrain de football**

Les élus sont informés que l'évaluation de l'éclairage de notre terrain annexe de football a conclu que l'éclairage est : « *non réglementaire, ne respectant plus la norme de la classification en éclairage entraînement entraînant l'interdiction formelle de toute rencontre de compétition officielle en nocturne* ». Cette situation pose un gros problème pour les catégories vétérans et super-vétérans qui joue uniquement en soirée.

Les élus sont informés et approuvent la proposition de M. le Maire de lancer une étude sur l'évolution de l'éclairage.

▪ **Manifestations de l'Association de Pêche de Sermersheim (APS)**

M. le Maire rappelle que l'APS organise :

- Samedi 24 mai 2025 : Concours de pêche intersociétés. La commune est inscrite comme chaque année et cherche toujours des participants parmi les élus.
- Dimanche 29 juin : Repas Carpes & Frites. M. le Maire y est inscrit et invite, comme chaque année, les membres du conseil à s'y retrouver autour d'une même table.

▪ **Vente de plants et de fleurs de Printemps par Serm'Animations**

M. le Maire informe que la commune a offert, grâce aux opérations « 1 plant de tomate offert tous les 15 € d'achat de légume » et « pour 10 géraniums achetés, le 11^{ème} est offert » organisées par Serm'Animations, 82 plants de tomates et 43 géraniums aux habitants de Sermersheim.

▪ **80^{ème} anniversaire de la libération de Sermersheim et projet école**

M. le Maire propose d'organiser une animation à l'école, pour les enfants, avec le soutien de l'association USAGOA autour de la 2nd guerre mondiale. M. le Maire rappelle que la cérémonie du 8 mai a été annulée et qu'une partie du budget de cette cérémonie pouvait

être allouée à l'évènement proposé aux écoliers. A l'unanimité, les élus approuvent la proposition du Maire.

13. Autres points divers et communications des élus

▪ Journée citoyenne du 17 mai 2025

Jacky BLUMERT, adjoint au Maire et responsable de l'organisation de la journée citoyenne rend compte de l'évènement aux élus, rappelant qu'une quarantaine de participants se sont retrouvés le samedi 17 mai afin de réaliser quelques chantiers communaux (plantations, nettoyages de la noue de l'école et du cimetière, pose de bordures derrière l'ancien presbytère, ...).

M. BLUMERT conclut en remerciant tous les participants.

Réunions à venir

- Conseil Municipal

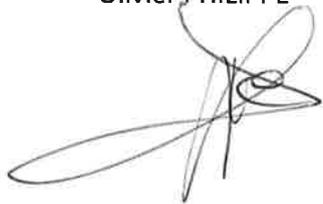
lundi 16 juin 2025

19h30 - Salle CM

La séance est levée à 21h45

Sermersheim, le 20 mai 2025

La secrétaire de séance,
Olivier PHILIPPE



Le Maire,
Fernand WILLMANN

